



« La Bres'Oise »

L'information municipale de la ville de Bresles

Juin 2010, Numéro 6

Editorial



Tel : 03 44 07 90 24 /
www.bresles.fr

IPNS
Directeur de publication :
Jacques Baize, Maire de Bresles
Rédaction et Maquette :
C. Cayer et L. Tallon
Secrétariat de rédaction :
A-F. Cayer
La Commission d'Information :
Mmes A-F. Cayer, A. Dutriaux,
V. Fedeli, A. Bernard, P. Delayen
Imprimé à la mairie



Les associations qui souhaitent passer des informations dans le prochain bulletin, paraissant courant octobre sont priées de déposer leur texte au secrétariat de mairie, à la médiathèque Madeleine Odent ou par mail :
biblio.bresles@wanadoo.fr.



Chers amis

Après un hiver et un début de printemps relativement long et froid, qui on peut bien le dire nous a sapé le moral ! Les beaux jours sont enfin arrivés !

Malheureusement ils sont ternis de la faute de quelques personnes par le tapage nocturne, n'ayant aucun respect d'autrui !

Sachez que la brigade de gendarmerie de Bresles sera ces jours-ci au complet avec un effectif à savoir de 13 gendarmes et plus, qui saura faire respecter la loi. N'hésitez pas à les contacter en cas de problèmes.

Qui dit beaux jours, dit également fleurissement. Notre équipe s'emploie actuellement, comme à son habitude, à fleurir notre ville de Bresles pour le bien-être de sa population. Leur savoir faire les a récompensés en 2009 par le premier prix régional.

Il faut savoir que la ville de Bresles récompense chaque année les habitants qui fleurissent leurs balcons, parterres, maison, etc... visibles de la rue et cela contribue en partie au maintien de nos trois fleurs et je les remercie.

Je profite également pour remercier les élus qui s'occupent de nos conseillers municipaux enfants qui réalisent un travail remarquable. De plus, leurs activités au foyer résidence et maison de retraite donnent de la chaleur au cœur de ces pensionnaires.

Bientôt les vacances, je vous les souhaite excellentes et profitables. Amitiés à tous.

Jacques Baize



Le Défi des vélos fleuris

Le **dimanche 20 juin 2010** aura lieu notre deuxième rendez-vous des vélos fleuris, organisé par la commission des fêtes et actions culturelles. Nous vous attendons tous, **dès 15 heures**, cour du château. Cette année, un char créé par les membres du Conseil municipal enfants et les personnes résidentes au « Village » sera du défilé.

Tout ce qui a des roues : vélos, brouettes, poussettes... sera le bienvenu pour intégrer le défilé. Une seule obligation : décorer les supports. Les déguisements adultes et enfants sont de rigueur. Un prix sera décerné au plus beau déguisement et "vélo" fleuri.

Nous demandons aux mamans et papas d'encadrer durant le défilé leurs enfants, la municipalité se décharge de toute responsabilité. Dans le cas contraire l'enfant ne sera pas accepté. Ne pas oublier d'emporter des boissons. S'il fait chaud durant le parcours il est impératif de donner à boire aux plus jeunes.

Après le défilé un rafraîchissement sera offert à tous dans la cour du château.

Nous vous attendons nombreux pour animer notre ville ce jour de fête.





Juin



- **Samedi 12** : Loto de la Chance
- **Samedi 12** : Brocante semi nocturne de l'USB Pétanque et paëlla géante
- **Du Vendredi 18 au Dimanche 20** : Fête de Bresles
- **Du Samedi 18 au Lundi 21** : Exposition de Clins d'Œil, salle de l'Hôtel de Ville de 15 h à 19 h
- **Du Samedi 18 au Dimanche 20** : Exposition du Club Féminin, salle de l'Hôtel de Ville de 15 h à 19 h
- **Du Samedi 18 au Lundi 21** : Exposition des travaux du Conseil Municipal Enfants, salle de l'Hôtel de Ville, de 15 h à 19 h
- **Vendredi 18 et Samedi 19** : Gala de danse, à 20 h
- **Dimanche 20** : défilé des vélos fleuris, à 15 h cour du château
- **Dimanche 20** : Fête des pères
- **Lundi 21** : Eté
- **Lundi 21** : Fête de la musique par Crescendo, au centre Eugène Seignier
- **Samedi 26** : 20 ans de l'USB Pétanque

Juillet



- **Dimanche 11** : Grand prix au boulodrome par USB pétanque
- **Mercredi 14** : Fête nationale
 - Défilé, 15 h cour du château
 - Lâcher de pigeons
 - Jeux pour enfants au stade Hyttenhove, à partir de 16 h
 - Concours de pétanque
 - Retraite aux flambeaux, 22 h cour du château
 - Feu d'artifice, 23 h au stade Hyttenhove
 - Bal

Août

- **Samedi 14** : Loto de la chance, salle Robert Gourdain
- **Dimanche 15** : Assomption
 - Brocante de la pétanque au boulodrome
 - Challenge de Football « André Hyttenhove »
- **Jeudi 19** : Don du sang, salle Robert Gourdain
- **Dimanche 22** : Challenge de football « Dutriaux »
- **Samedi 28** : Loto des Petits lutins
 - Cyclocross par le Guidon breslois au Bélier
- **Mardi 31** : Commémoration de la libération de Bresles, 18 h 15 rassemblement dans la cour du château



Septembre

- **Samedi 4 et Dimanche 5** : Fête du quartier organisé par les Amis du quartier, rue Roland Dorgelès
- **Samedi 18** : Loto du Twirling club, salle Robert Gourdain
- **Dimanche 19** : Randonnée VTT par le Guidon breslois
- **Jeudi 23** : Automne
- **Vendredi 24** : Préparation du calendrier des fêtes 2011, salle Robert Gourdain, à 20 h 30
- **Samedi 25** : Loto de la Scintillante, salle Robert Gourdain

Octobre

- **Dimanche 3** : Concours d'agility et d'obéissance au Bélier
- **Samedi 9** : Loto de la chance, salle Robert Gourdain
- **Dimanche 10** : Portes ouvertes du club de l'Age d'or, salle Robert Gourdain
- **Vendredi 29** : Assemblée générale du Twirling club, centre Eugène Seignier
- **Samedi 30 et Dimanche 31** : Loto de la Scintillante, salle Robert Gourdain



Don du sang

Chaque jour en France, il faut **8 800 dons** pour subvenir en produits sanguins.

En 2009, vous avez répondu présents, merci à tous et continuons.

Nous vous attendons salle Robert Gourdain :

- **Jeudi 19 août**
- **Jeudi 16 décembre**

de **14 h 30 à 19 h**.

Votre don sera suivi d'une collation, nous vous attendons nombreux.

Les horaires de vacances de la médiathèque Madeleine Odent

La médiathèque municipale est ouverte du **mardi 6 juillet au samedi 4 septembre inclus** :

- Mardi de 15 h à 18 h
- Mercredi de 10 h à 12 h et de 15 h à 18 h
- Jeudi de 10 h à 12 h et de 15 h à 18 h
- Vendredi de 15 h à 18 h
- Samedi de 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h.

Léda Editions

Nous sommes une jeune association d'édition à but non lucratif.

Notre démarche est d'aider de nouveaux auteurs à publier leurs ouvrages. Dans cette optique, nous sommes à la recherche d'un large panel de lecteurs « amateurs et passionnés » pour intégrer son comité de lecture.

Les ouvrages sont expédiés par courriel et nécessitent une lecture à l'écran. Bien entendu, ceci est envoyé tout à fait gratuitement.

Si parmi votre entourage se trouvent des « écrivains en herbe », nous serons ravis de découvrir leurs récits.

Merci de prendre contact par mail : editionsleda@orange.fr, vous trouverez plus d'informations sur www.editionsleda.fr

M'T dents... des visites de prévention dentaire pour vos enfants !

Votre enfant va avoir 6, 9, 12, 15 ou 18 ans... A l'approche de son anniversaire, vous allez recevoir un courrier d'invitation à se rendre chez le dentiste de votre choix, pour un examen de prévention gratuit, dans le cadre de la campagne M'T dents.

Lors de ces rendez-vous, le dentiste examine les dents de votre enfant, ses gencives, et si besoin, fait des radios. Il établit le cas échéant un programme de soins. Il donne aussi des conseils et enseigne les bons réflexes de santé dentaire : méthode de brossage, hygiène alimentaire, sensibilisation des adolescents notamment aux méfaits du tabagisme... Il insiste également sur l'importance de se faire examiner et de se soigner régulièrement.

C'est gratuit pour vous ! Sur présentation de la prise en charge reçue, vous ne payez pas l'examen de prévention : celui-ci est en effet directement réglé par l'Assurance Maladie à votre dentiste.

En cas de soins consécutifs (traitement des caries et des racines, détartrage, scellement des sillons, ...) :

- si votre enfant a 6 ou 12 ans, vous bénéficiez d'une avance des frais.
- si votre enfant a 9, 15 ou 18 ans, c'est à vous de faire l'avance des frais mais vous êtes rapidement remboursés.

Pour toutes les tranches d'âge, l'Assurance Maladie vous rembourse les soins consécutifs à 100 %, s'ils ont été effectués dans les 9 mois suivant la date de réalisation de l'examen bucco-dentaire. En revanche, les autres traitements (appareils d'orthodontie, prothèses) sont pris en charge au taux habituel.

Rendez-vous sur le site dédié à la campagne M'T dents www.mtdents.info

Repas des cheveux blancs :

Dimanche 18 avril, la salle Robert Gourdain, était le lieu de rendez-vous des cheveux blancs de la ville, pour le traditionnel repas annuel qui leur est dédié.

Le maire, Jacques Baize, accueillait les convives en exprimant sa satisfaction de recevoir les doyens, Mme Gilberte Hélicher (96 ans) et Monsieur Paul Lefèvre (92 ans).

Madame Lejeune (vice présidente du Conseil régional), Monsieur Vasselle (sénateur), Monsieur Pacco (député adjoint) sont venus présenter leur sympathie aux invités.



Un repas dansant, animé par « Détente et vie de Beauvais ». L'accordéoniste a su mettre l'ambiance. Un catalogue varié : animation cabaret, répertoire d'anciennes chansons pour le bien-être et la joie des danseurs.





Le pouvoir des fleurs

Le fleurissement des maisons, des devantures, des balcons et façades, des cours et jardins, est une dynamique incontournable qui améliore notre cadre de vie.

Les compositions et les associations de couleurs offrent des résultats lumineux et originaux semblant agrandir fenêtres et balcons pour y inviter le soleil.

Pour participer, il suffit d'être créatif, un brin patient et cela suffira pour réussir à attirer les regards de la commission des "maisons fleuries".

Les lauréats : les deux premiers de chaque catégories gagne un bon d'achat de fleurs et les autres participants une potée.



<i>1^{ère} Catégorie : cours et jardins visibles de la rue</i>	<i>2^{ème} Catégorie : Devantures fleuries</i>
Gagnants M. et Mme Jean LHOTELLIER 4 rue Roland Dorgelès M. et Mme Philippe FLOURY 8 rue Séverin Daillet M. et Mme François SOSTECK 33 rue du Parc M. et Mme Luc COMBLE 18 rue Abel Gance	Gagnants M. et Mme Jean SUZANNE 20 rue du Wart M. et Mme Jacques DEPRECCQ 8 bis rue Séverin Daillet Mme Jacqueline LENEUTRE 5 avenue de la Libération M. et Mme Alain BOULANGER 1 bis rue Jean Cocteau
<i>3^{ème} Catégorie : Balcons et façades fleuries</i>	<i>4^{ème} Catégorie : Fenêtres et murs</i>
Gagnants M. et Mme Michel HUBART 46 rue Victor Hugo Mme Annick CHAMBRELANT 18 avenue Raymond Poincaré M. et Mme Francis BLOQUEL 31 rue du Parc M. et Mme Christian COPPE 36 rue René Coty	Gagnants M. et Mme Emile RECUERDA 59 rue Pierre Deméru M. et Mme Michel HALLE 1 rue du Maréchal Leclerc

Les Restos du cœur

L'antenne des Restos du cœur remercie l'association Art'Maniac ainsi que la municipalité de Bresles pour la journée « charriots ». Cette journée a pu amener à nos bénéficiaires des denrées supplémentaires.

Le centre de loisirs

Le périscolaire de la ville de Bresles a ouvert un blog : breslesclsh.blogspot.com, n'hésitez pas aller le consulter.

Le centre de loisirs aura lieu **du lundi 5 juillet au vendredi 27 août 2010, de 7 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h.**

Les permanences pour les inscriptions auront lieu au bureau du directeur, cour de l'école Jean de La Fontaine, tous les lundis, mardis et vendredis, **du lundi 31 mai au vendredi 25 juin 2010, de 8 h 30 à 10 h, de 16 h à 18 h.**

Le centre de loisirs de juillet sera sur le thème de « la découverte du far west » et celui d'août sera sur « le retour au XX^{ème} siècle »



Le Conseil Municipal Enfants

Etonnant, surprenant, rien d'original nous direz-vous ! Mais quelle satisfaction de voir des enfants présents et actifs aux commissions et aux réunions du Conseil Municipal Enfants.

Deux commissions ont été mises en place : Solidarité-séniors et Sécurité -Environnement.

Après un travail sérieux, discipliné et une bonne participation en collectivités, les jeunes conseillers ont présenté leurs projets et exposé leurs souhaits lors du Conseil municipal enfants du samedi 27 mars 2010, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Leurs projets ont été votés à l'unanimité.

Très encouragés, c'est sous les applaudissements du public que Monsieur le Maire clôturait cette séance.

Il est certain qu'au sein de leur Conseil municipal depuis 2008, les enfants ont leur mot à dire...

La Commission du Conseil municipal enfants

Textes du Conseil municipal enfants

I – AMELIORATION DE LA PROPETE EN VILLE

Le Conseil municipal enfants souhaite que la population bresloise adopte un comportement responsable et civique concernant la propreté de la ville. Ils ont réalisé des plaquettes sous forme de bandes dessinées traitant de quatre sujets considérés comme prioritaire: mégots, déjections animales, papiers, bouteilles.

Ils souhaitent également rencontrer la population dans les rues de Bresles pour expliquer avec les bandes dessinées les bons gestes à accomplir.



Un moment convivial entre les conseillers enfants de la commission « Solidarité sénior » et les résidents du « Village »

II – SENSIBILISATION DE LA POPULATION SUR LA SECURITE EN VILLE

Le Conseil municipal voudrait attirer l'attention des habitants de la commune sur la sécurité en diffusant une dizaine d'affiches dans Bresles qui seraient également mises en évidence lors des festivités comme le téléthon, l'exposition qui a lieu au moment de la fête foraine... cela afin de sensibiliser les adultes et les enfants aux différents dangers que nous sommes amenés à subir s'il n'y a pas plus de vigilance.

Les enfants du CME se sont ensuite penchés sur la sécurité par rapport aux voitures et aux deux roues :

- Les accidents à cause d'une trop grande vitesse dans le village
- Le non-respect du code de la route
- L'accès pour tous en toute sécurité pour traverser une rue, aller faire ses courses ou tout simplement se promener.

Ils souhaiteraient aussi sensibiliser la population au sujet de la santé. Dans le slogan « on mange trop, on boit de trop », ils veulent attirer l'attention du public sur le fait que eux enfants ne sont pas responsables des bêtises des adultes et qu'ils peuvent en subir des conséquences très graves. Ils ont également axé leur réflexion sur la sécurité des personnes handicapées.

Malgré les règlements et précautions à prendre, hélas il y aura toujours de graves accidents. Du jour au lendemain, on peut se retrouver en fauteuil roulant à vie : vitesse excessive, refus de priorité, accident sportif, accident du travail, agression, etc...

Ces personnes ont le droit de vivre comme tout le monde, mais faut-il leur en donner les moyens ?

Accessibilité de circulation, trottoirs aménagés, rampes d'accès, portes coulissantes.

Afin de se rendre à la poste, à la banque, à la mairie, chez les commerçants sans toutes ces difficultés.

Penser aux logements adaptés à l'handicap et que les entreprises leur donnent le droit au travail.

On doit tous se sentir concernés, changer nos mentalités (respecter leurs places de stationnement) et de les regarder comme des personnes normales.

Surtout se dire que cela n'arrive pas qu'aux autres.

III – RENCONTRE REGULIERE AVEC LES PERSONNES AGEES

Ils ont décidé d'aller à la rencontre des personnes âgées au foyer résidence et à la maison de retraite.

Ils souhaiteraient pour commencer rencontrer environ une fois par mois les personnes de la résidence « le Village » et faire des activités avec eux comme des jeux de société, des goûters, etc...

Les membres de la commission solidarité sénior iront aux premières rencontres puis les membres du Conseil municipal enfants et enfin la totalité des écoles primaires.

Une première rencontre a eu lieu **le mercredi 24 mars**.

IV – ACTION SOLIDARITE JOUETS

Ils souhaiteraient récolter des jouets en excellent état pour les enfants de Bresles. Tous ces jouets seront donnés aux associations de Bresles qui s'occupent des familles en difficultés.

Ils réaliseront une affiche pour mettre dans les écoles et chez les commerçants et iront à la rencontre des breslois. Une information sera affichée sur le panneau d'informations près du porche.

Ce projet pourra avoir lieu **le samedi 4 décembre de 10 h à 12 h et 14 h à 17 h** à la résidence « Le Village ».

Les personnes âgées nous accompagneront dans ce projet par leur présence, mais aussi en nous accueillant dans la résidence ce jour-là.

Bonjour à tous, Mesdames et Messieurs les conseillers, Mesdames et Messieurs les parents d'élèves, Je m'appelle Kamille Puel, je représente la commission Environnement ainsi que ses membres. Je vais vous présenter notre premier projet de la commission concernant la propreté de la ville, sujet qui nous tient à cœur car nous souhaitons un comportement responsable et civique de la population Bresloise. Nous avons donc réalisé des plaquettes sous forme de bandes dessinées traitant de quatre sujets considérés comme prioritaires. Le garçon représente ce qu'il ne faut pas faire et la fille ce qu'il faut faire. Nous avons également un slogan qui est : « Halte aux déchets, faites le bon geste ». Si le projet est accepté par le Conseil Municipal Adultes, l'objectif sera de rencontrer la population dans les rues de Bresles pour expliquer, avec les bandes dessinées, les bons gestes à accomplir. Faire de la prévention et représenter le Conseil Municipal Enfants. Merci de votre attention.

Kamille Puel



Conseil municipal enfants du samedi 27 mars 2010



La Maison de retraite

Ils étaient nombreux à assister au repas donné en leur honneur à la maison de retraite, **le dimanche 11 avril 2010**.

En remerciant les pensionnaires de leur accueil, M. Jacques BAIZE, Maire, a eu une pensée pour les malades retenus dans leur chambre et pour le personnel, très actif. Une boîte de chocolat fût offerte aux doyens.

Le repas préparé par le cuisinier, M. Mickaël DEMACHY, a été très apprécié. Cette journée fut très chaleureuse et conviviale, grâce à la bonne humeur de chacun et au concours de l'animatrice, Fanny BORGONJON.

L'animation musicale « Détente et vie de Beauvais », avec son accordéoniste de talent a su faire danser nos anciens.

Les membres du Conseil municipal qui ont assisté au repas, remercient pour leur accueil le personnel : Mme Angélique JIMENEZ (infirmière), Mme Claudie PILLON, Melle Marine TELLIER, Melle Delphine DIEVAL, Melle Nathalie BLECOT, Melle Sylvie CAMBOURG, Mme Valérie MERTIER, Mme Muriel SOISSON, Mme Christina HENAULT, Mme Corinne LEFEVRE, Mme Angélique ALLET (soignantes).



D.E.N. Services 60

Destruction d'hyménoptères (guêpes, frelons, etc...), 18 Avenue du 8 Mai, 60000 Beauvais, **03.60.05.70.81 ou 06.48.75.89.67**.

D.E.N. Services 60 intervient chez les particuliers, les professionnels et aussi sur la voie publique ou dans les établissements administratifs (tarifs selon l'intervention).

Garage Thierry Tallon

Réparations automobiles toutes marques, contrôle et diagnostic électronique, vente de pièces détachées, rue Jean Cocteau (anciennement Fonderie Constant, direction Rémérangles), **03.44.22.39.07**, thierry-tallon@orange.fr

Au fil des saisons

Entretiens et créations adaptés à chaque époque de l'année. Travaux en tout genre : toutes tailles, élagages et tontes, plantations, aménagements extérieurs et petits terrassements.

Yoanns Loth, 20 bis rue de l'Herbier, **06.17.34.27.01**, au-fil-des-saisons@hotmail.fr

L.D.S. LuDomicile Services

LuDomicile est à votre service en matière de petit bricolage, petit jardinage, aménagement et création d'aquarium, ménage, déménagement, installation de téléviseur. N'hésitez pas à le contacter au **03.44.07.92.75** ou au **06.50.90.88.81**, au 29 rue du Wart à Bresles ou par mail : ludomicileservice@live.fr.

Notre ville accueille de nouveaux commerces :

➤ **Id Clôture**

5 chemin des Passants
03.44.07.40.00.



Entreprise CMD (Charpente bois / menuiserie bois et ossature bois)

Monsieur Denis Debraine
46 rue du Moulin à Vent
03.44.48.36.45.



Ririfil

Vente de fils moulinés pour broder, cadres en bois vernis, tri-fils en bois vernis, ateliers d'initiation, pochette grille et fils. Ririfil participe au marché de Bresles le jeudi et de Méru le dimanche. Boutique en ligne uniquement accessible sur <http://ririfil.comxa.com>.

Plus de renseignements par téléphone ou SMS au **06.68.44.19.36**

Rappel de la législation relative aux mobile homes

Les mobile homes font l'objet d'un statut spécifique. Le code de l'urbanisme distingue désormais nettement les résidences mobiles de loisirs, des caravanes de tourisme et des habitations légères de loisir.

Qu'est-ce qu'un mobile home ?

Son régime est défini par les articles R 111.33 et suivants du code de l'urbanisme. Il précise la définition du mobile home :

«sont regardés comme résidences mobiles de loisirs, les véhicules terrestres habitables qui sont destinés à une occupation temporaire ou saisonnière à usage de loisir, qui conservent des moyens de mobilité leur permettant d'être déplacés par traction mais que le code de la route interdit de faire circuler. »

Où puis-je installer mon mobile home ?

S'agissant de leur implantation, le code prévoit que les mobile homes ne peuvent être installés que :

- ↳ Dans les parcs résidentiels de loisir
- ↳ Dans les terrains de camping (classés au sens du code du tourisme)
- ↳ Dans les villages de vacances classés en hébergement léger au sens du code du tourisme

Ils peuvent être également entreposés en vue d'une prochaine utilisation sur :

- ↳ Les terrains affectés au garage collectif des caravanes et résidences mobiles de loisir
- ↳ Les aires de stationnement ouvertes au public
- ↳ Certains dépôts de véhicules (soumis à la délivrance d'un permis d'aménager ou d'une déclaration préalable).

A savoir :

Les résidences mobiles relatives à l'accueil et l'habitat des gens du voyage, constituant l'habitat permanent des gens du voyage sont soumis au régime de la déclaration préalable lorsque leur installation dure plus de 3 mois consécutifs.

Toute autre implantation d'un mobile home est donc interdite.

Si le mobile home est utilisé comme une habitation légère de loisirs (HLL) et installé durablement sur un terrain privé, son implantation est soumise au droit commun des constructions. Vous devez donc demander une autorisation d'urbanisme comme pour n'importe quelle autre construction. Votre construction devra respecter les dispositions du POS ou du PLU.





Liste «Ensemble pour l'Avenir de Bresles»

Qu'en pensez-vous ?

Nous estimons qu'il serait nécessaire de prendre rapidement des dispositions pour assurer une meilleure sécurité routière devant l'entrée de l'hôtel de ville. Pourquoi ne pourrions-nous disposer en ce lieu (à titre d'essai en premier lieu) d'un parterre central de forme adaptée, aménagée avec des fleurs, pour assurer une circulation plus réglementée en giratoire des véhicules qui accèdent de par sept accès différents (cinq rues et deux entrées de parking). Cet aménagement permettrait de mieux sécuriser aussi les piétons (notamment les enfants, les personnes handicapées) et aussi de réduire la vitesse de tous les véhicules.

Serions nous les seuls à réclamer ce plus de sécurité en ce lieu ? Nous ne le pensons pas. Les frais qui résulteraient de ces travaux doivent pouvoir s'intégrer sans trop de difficultés dans le budget de la ville pour 2010.

Les cinq élus de la liste « Ensemble pour l'avenir de Bresles » 5 mai 2010

Informations

Cette année, les élèves des écoles de la Venue, Jean Racine et Jean de la Fontaine n'auront pas de tickets demi-tarif. L'an dernier trop d'enfants n'ont pu bénéficier de cette distraction. Les industriels forains refusaient en trop grand nombre les tickets. La commission des fêtes et actions culturelles trouvait cela inégalitaire. Cette année, une séance de cinéma sera offerte aux enfants (salle Robert Gourdain), le **jeudi 17 juin 2010**.

Le matin, pour les maternelles à **10 h 30** « Yona la légende de l'oiseau ». L'après-midi pour les primaires à **14 h 30** « Dragons ».

Après le divertissement, une collation sera offerte à tous.

Espace réservé aux citoyens

Question d'une habitante : Comment faire pour mettre un abri de jardin chez soi, les dimensions, le nombre et la réglementation ?

Le Plan d'Occupation des Sols (POS) actuellement en vigueur, ne réglemente pas l'emprise au sol des abris de jardin, cela sera fonction du coefficient d'occupation des sols admis dans chaque zone de la ville (pour plus de précisions, le POS est consultable en Mairie). Néanmoins, il prévoit que « les annexes doivent être construites en harmonie de matériaux avec le bâtiment principal et être de préférence jointives ou reliées à lui par un mur ou une clôture végétale. Si elles en sont séparées, leur implantation en limite séparative est recommandée. »

A noter : La future réglementation, le Plan Local d'Urbanisme (PLU), prévoit quant à lui, une emprise au sol maximum de 15 m² concernant les abris de jardins.

Rappel : Toute nouvelle construction ou modification de l'existant devra faire l'objet d'une déclaration préalable ou d'un permis de construire selon sa nature.

Pour tout renseignement, veuillez vous adresser en mairie.

Quelle est la hauteur de haies, la distance et la réglementation ?

Selon l'article 671 du Code Civil :

« Il n'est permis d'avoir des arbres, arbrisseaux et arbustes (...) à défaut de règlements et usages, qu'à la distance de deux mètres de la ligne séparative des deux héritages pour les plantations dont la hauteur dépasse deux mètres, et à la distance d'un demi-mètre pour les autres plantations.

Les arbres, arbustes et arbrisseaux de toute espèce peuvent être plantés en espaliers, de chaque côté du mur séparatif, sans que l'on soit tenu d'observer aucune distance, mais ils ne pourront dépasser la crête du mur. Si le mur n'est pas mitoyen, le propriétaire seul a le droit d'y appuyer les espaliers. »